

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke

LE DOCTORAT EN HISTOIRE :
UN GUIDE POUR S'Y RETROUVER

1. LE PROFIL DU PROGRAMME

Le doctorat en histoire constitue l'étape ultime dans la formation d'un historien professionnel. Par sa thèse de doctorat, le candidat démontre sa capacité à préparer et à réaliser un projet de recherche en histoire d'une grande qualité scientifique et d'une envergure certaine. En même temps, le candidat élargit et approfondit ses connaissances historiographiques, et ce, en fonction de ses champs de spécialisation particuliers. Ces champs sont définis au début du cheminement et doivent correspondre à des espaces-temps particuliers et à certaines problématiques associées aux aspects identitaires de l'expérience humaine dans le passé. Le diplômé se trouve ainsi outillé pour ses activités professionnelles ultérieures, qu'elles soient dans la recherche et l'analyse historique sous toutes ses formes (universitaire, gouvernementale, muséale, contractuelle ou autre) ou dans l'enseignement de l'histoire au niveau universitaire ou collégial.

A) UN PROGRAMME EN HISTOIRE DES IDENTITÉS

Les mutations sociales et les événements historiques récents posent de manière particulièrement aiguë le problème de l'appartenance, de l'altérité et des rapports au monde. La chute du mur de Berlin, l'expansion de l'Union européenne et les nouveaux impérialismes ont par exemple jeté un éclairage inédit sur la nation et ses processus de construction en mettant au jour la prégnance des revendications identitaires et leurs manifestations multiformes. De même, la montée de l'immigration, l'explosion technique de l'information et de l'informatique, la mondialisation accélérée des marchés, en plus d'infléchir les modes de vie et les habitudes culturelles, invitent à réfléchir sur la place des identités locales et des groupes restreints et sur l'importance qu'ils ont prise dans le passé. En ce domaine, l'analyse historique s'avère indispensable pour revoir nos façons de considérer les formes de solidarité, les conflits – ouverts ou larvés – ainsi que les constantes négociations qui sont au cœur des rapports d'altérité et du processus identitaire.

Par ailleurs, la faillite de certains régimes laïcs et l'opposition à l'impérialisme américain, au Moyen-Orient notamment, posent la question des identités religieuses qui se réclament d'une tradition, mais qui sont aussi le fruit d'un travail constant. Au Canada même, la proclamation de la Charte québécoise des droits de la personne en 1975 et de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982 et leur application ont suscité des interrogations importantes, entre autres sur l'appartenance religieuse et l'orientation sexuelle. D'une part, leurs dispositions heurtent parfois de plein front les valeurs et les dogmes de plusieurs traditions religieuses. D'autre part, elles donnent des assises aux revendications de certains groupes, par exemple les Autochtones, et concourent à la redéfinition de leur identité.

Sur un autre plan, les mutations et les recompositions de la famille induites par le développement d'une sexualité plus libre, l'augmentation des unions libres et des divorces, les reconfigurations de la vie professionnelle et leur conciliation avec les obligations parentales, la reconnaissance des unions homosexuelles et les technologies de procréation assistée soulèvent des interrogations inédites dans le

champ des sciences humaines. Monoparentalité, coparentalité, homoparentalité et parenté sociale interpellent tout particulièrement les historiens sur les formes diverses qu'ont pu prendre dans le passé les rapports parents/enfants et les rapports entre conjoints. À cet égard, les questionnements sont multiples : comment se construisent les relations familiales recomposées? Quels liens unissent entre eux enfants et beaux-parents? Comment s'édifient les rapports entre enfants de lits différents réunis sous un même toit? Dans un contexte social où l'enfant, à la faveur des savoirs issus de la psychologie et de la psychanalyse, occupe une place de plus en plus centrale, comment se définissent les rapports intergénérationnels? Par quels mécanismes et en quels termes s'articulent les discours identitaires autour de l'enfance, de la jeunesse et de la vieillesse?

La question du partage des responsabilités au sein des familles et le nouveau statut économique qu'ont gagné les femmes amènent également les chercheurs à analyser dans la longue durée les rôles et les identités sexués. La mise au jour des rapports inégalitaires entre les sexes et l'ébullition théorique des études féministes, en particulier l'apport fondamental de la notion de genre, ont en effet fourni un terreau particulièrement fertile pour l'étude des représentations historiques de la féminité et de la masculinité en tant que constructions sociales. Une analyse diachronique des rapports de genre met en lumière les mutations de l'idéal viril et de l'idéal féminin, ainsi que l'existence de modèles concurrents de masculinité et de féminité. Cet éclairage historique constitue un outil précieux pour contrer les explications purement essentialistes et naturalistes très en vogue dans les discours actuels.

Le défi des recherches actuelles sur les identités consiste à restituer le sens des catégorisations en évitant de les réifier et de les naturaliser et à trouver le moyen d'articuler entre eux les modes d'identification. Les concepts de construction sociale et d'identités multiples et croisées, qui inspirent les études menées par plusieurs chercheurs du département d'histoire de l'Université de Sherbrooke, répondent justement à ces préoccupations. Ces recherches font directement écho aux questionnements qui traversent les sociétés contemporaines aux prises avec la crise des identités en s'inscrivant principalement dans trois axes de recherche complémentaires et à plusieurs égards interreliés.

B) TROIS AXES THÉMATIQUES

1. Pouvoirs et représentations

Les recherches qui s'inscrivent dans ce premier axe donnent un ancrage historique à des problèmes majeurs par leurs réflexions sur les processus de construction et de reproduction des identités. S'inspirant des méthodes et des questionnements de la sociologie, de la science politique et de la linguistique, ces travaux mettent au jour les discours sur la citoyenneté, sur l'État et sur les collectivités nationales. Deux exemples sont, d'une part, les recherches sur les fondements républicains des premiers discours politiques canadiens-français et, d'autre part, l'analyse des discours politiques impliquant les identités ethniques et religieuses dans l'espace arabo-musulman. D'autres études explorent à partir de quelles représentations, mais aussi de quels préjugés, les sociétés occidentales ont défini la place de chacun dans la Cité. Elles s'intéressent aux multiples formes par lesquelles la prégnance des revendications identitaires se manifestent individuellement ou de façons multiples ou croisées: identités sexuées; identités liées à l'âge; identités ethniques et religieuses; identités professionnelles.

2. Institutions et régulation

Les recherches qui s'inscrivent dans ce second axe explorent l'influence des transformations institutionnelles sur la régulation des normes et des identités: question centrale en ce qui concerne les

mutations sociales contemporaines. Elles étudient les dimensions multiformes des influences exercées par l'entremise d'institutions comme l'État, l'Église, la famille, l'école et les instances médicales en cherchant à comprendre l'étendue et les limites des formes de censure, de régulation et de répression institutionnalisées concernant la sexualité, les groupes minoritaires ou marginaux, le genre, l'âge, la criminalité, les « déviances » et les « désordres ». Ces études s'intéressent, par ailleurs, aux façons dont ces mêmes institutions ont, à travers le temps, servi à légitimer des valeurs, des représentations et des idéologies, parfois collectivement et de façon monolithique et parfois en se contredisant les unes les autres.

3. Espaces et sociabilité

Enfin, ce troisième axe de recherche regroupe les études qui tâchent de comprendre comment les espaces se traduisent en objets de pouvoir, agissent sur les dynamiques identitaires et servent à arrimer l'expression des identités sur les plans local et régional, tout particulièrement. Tour à tour approprié, bafoué, revendiqué, occupé, l'espace représente un enjeu de première importance pour les communautés, les groupes sociaux et les institutions. Ces questions ont récemment gagné en importance à mesure que les chercheurs en sciences humaines ont tourné leur regard vers les groupes restreints et les rapports et solidarités se manifestant à une échelle locale (sujets longtemps délaissés alors que les ensembles nationaux et les classes sociales monopolisaient la scène). En appliquant des méthodes et questionnements inspirés de la micro-histoire, de l'anthropologie et du droit, ces chercheurs portent un regard rétrospectif sur les relations de proximité en cherchant à en cerner les caractéristiques et les évolutions.

C) CONDITIONS D'ADMISSION

1. Condition générale

Conformément aux conditions d'admission générale au doctorat, l'étudiant doit détenir un grade de 2^e cycle en histoire, ou dans une discipline connexe des sciences humaines ou sociales.

2. Conditions particulières

Conformément aux conditions spécifiques à notre programme, l'étudiant doit également :

- avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,3 dans un système où la note maximale est de 4,3;
- avoir identifié et obtenu l'accord préalable d'une directrice ou d'un directeur de recherche affilié au programme de doctorat en histoire de l'Université de Sherbrooke;
- avoir soumis avec la demande d'admission un texte d'environ deux pages expliquant les grandes orientations des recherches doctorales proposées;
- avoir soumis avec la demande d'admission trois lettres de recommandation dont une de la directrice ou du directeur qui a préalablement accepté de diriger la thèse;
- avoir de bonnes connaissances du français, de l'anglais et d'une troisième langue si celle-ci est jugée nécessaire à la poursuite des études avancées en histoire d'un pays, ou d'une région, ou d'une époque particulière;
- avoir réussi au deuxième cycle une activité pédagogique ou un séminaire de méthodologie ou d'historiographie traitant en détail de la question de l'identitaire telle qu'abordée en histoire.

2. L'ENCADREMENT

A) LE COMITÉ DE DIRECTION

1. Le directeur est un historien, professeur régulier du département d'histoire de l'Université de Sherbrooke ou de l'Université Bishop's.
2. Le co-directeur est un professeur ou un professeur associé (et habilité aux fins d'encadrement au doctorat) de l'Université de Sherbrooke ou de toute autre université. Il détient un doctorat et est actif en recherche.
3. Les directeur et co-directeur réunis forment le comité de direction de la thèse.
4. Le rôle du directeur en relation avec le comité de programme (CP) :
 - a) au plus tard le 1^{er} octobre (admission automne) / 1^{er} février (admission hiver), il soumet au CP le nom des membres du comité de direction (formulaire);
 - b) il veille à ce que les listes de lecture des champs spatio-temporels principal et secondaire de son doctorant soit acheminés au CP dans les délais voulus (au plus tard le 1^{er} octobre (admission automne) / 1^{er} février (admission hiver) et dans la forme requise (respect des catégories thématiques et autres; complémentarité).

B) L'ENGAGEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION AUPRÈS DU DOCTORANT

Les membres du comité de direction s'engagent à :

- informer l'étudiant de leurs spécialités de recherche;
- informer l'étudiant, dès le début du programme, du style de supervision qu'ils préconisent;
- informer l'étudiant des bourses disponibles;
- informer l'étudiant de leurs disponibilités;
- informer l'étudiant en cas d'absence prolongée;
- retourner à l'étudiant les corrections de ses travaux et chapitres dans des délais raisonnables;
- informer l'étudiant dans les plus bref délais en cas de lacune ou de manquement grave dans le déroulement du projet de recherche.

C) L'ENGAGEMENT DU DOCTORANT AUPRÈS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

En contrepartie, l'étudiant s'engage à :

- mettre tous les efforts requis pour assurer la bonne marche du projet;
- réaliser le travail demandé au mieux de ses capacités et à respecter les délais relatifs au programme;
- informer les membres du comité de direction de toute absence prolongée;
- informer les membres du comité de direction en cas de lacune ou de manquement grave dans le déroulement du projet de recherche;
- informer les membres du comité de direction de ses obligations personnelles à l'extérieur de l'université (travail, famille) dans la mesure où ces obligations risquent d'affecter le déroulement de ses études;

- s'informer de la réglementation relative aux études supérieures et aux recours auxquels il a droit.

D) LA CO-TUTELLE

La co-tutelle permet à un étudiant de faire une seule thèse de doctorat alors qu'il est inscrit dans un programme de doctorat au Québec et dans un programme de doctorat dans un autre pays. Dans ce contexte, il est supervisé par deux directeurs de recherche : un dans chacune des deux institutions.

Pour plus d'informations, nous vous recommandons de consulter le site de l'Agence des relations internationales de l'université (ARIUS) : <http://www.usherbrooke.ca/accueil/fr/international/>

3. LA SCOLARITÉ DOCTORALE

La scolarité doctorale, d'une durée d'un an, comprend deux programmes de lectures dirigées et un séminaire. Chacune des activités est évaluée suivant l'échelle des lettres A, B, C ou E (pour échec). Le parcours de cette scolarité a été établi afin d'introduire le doctorant aux phénomènes identitaires et de le faire travailler avec son directeur dès le 1^{er} trimestre d'inscription.

Notez que le doctorant n'ayant pas réussi à maintenir une moyenne cumulative de 2.9 après 9 crédits de scolarité se voit automatiquement exclu du programme.

A) HST 902 – CHAMP SPATIO-TEMPOREL PRINCIPAL (6 CRÉDITS)

1. Le champ principal couvre un ou plusieurs pays et une période pertinente (un siècle ou plus).
2. L'activité s'étend sur les deux premiers trimestres de la scolarité.
3. Elle est encadrée par le directeur ou le co-directeur.
4. Elle consiste en un programme de lectures dirigées de 10 000 pages. Jusqu'à 50 % des titres peuvent être en lien direct avec le sujet de recherche du doctorant. Les autres titres permettent l'acquisition d'une culture générale sur l'espace-temps donné, et se répartissent dans les catégories suivantes : les titres majeurs et marquants (les classiques et référents), les principaux champs, l'historiographie et la méthodologie. Le directeur étant le plus compétent pour évaluer l'état des connaissances générales du doctorant, il fixe par conséquent le ratio idéal entre les deux parties de la bibliographie (le nombre de pages doit être clairement indiqué pour l'une et l'autre afin de faciliter le rôle du CP).
5. Le doctorant peut suggérer environ 20 % des titres portant sur son sujet de recherche, mais c'est le directeur qui, au final, valide la liste des titres retenus.
6. L'activité comprend au moins trois évaluations dont une écrite de 40 pages ou deux écrites de 20 à 25 pages chacune. Le CP recommande que toutes les évaluations orales soient enregistrées.
7. Considérant que l'un des objectifs du programme de doctorat est de favoriser chez les doctorants l'acquisition d'une culture générale plus large que leur spécialité et de les outiller pour donner des cours d'histoire, le CP suggère que la construction d'un plan de cours devienne la modalité d'évaluation terminale de l'activité HST 902 – Champ spatio-temporel principal. Ce plan de cours devrait être *justifié* (explicitation de la démarche du doctorant) et *détaillé* (objectifs, contenu, programme hebdomadaire détaillé de la matière, organisation/déroulement du cours, travail demandé et modalités d'évaluation, bibliographie commentée).
8. Suggestions de travaux pour les autres évaluations : essai ou réflexion sur les débats historiographiques ou autres, les concepts, les principaux champs ou problématiques, les approches; synthèse des catégories identifiées; mise en perspective de ces éléments en lien avec le projet de recherche ou la problématique de la thèse.
9. Toutes les modalités précédentes de même que les attentes tant du doctorant que du responsable de l'activité sont explicités et font l'objet d'une entente établie lors d'une première rencontre et consignées sur le formulaire administratif requis à cette fin auquel est jointe la liste des ouvrages à lire.

B) HST 901 – CHAMP SPATIO-TEMPOREL SECONDAIRE (3 CRÉDITS)

1. Le champ secondaire se définit obligatoirement par un autre pays ou autre continent et/ou une autre période que le champ spatio-temporel principal.
2. Il est recommandé au doctorant admis à l'automne de s'inscrire à cette activité au 2^e trimestre de manière à ce qu'il puisse se familiariser au préalable avec le programme et la charge de travail demandée, et dans la mesure où les deux autres activités de la scolarité courent sur les deux premiers trimestres d'inscription.
3. L'activité est encadrée par un professeur historien de l'Université de Sherbrooke.
4. L'activité consiste en un programme de lectures dirigées de 5 000 pages permettant l'acquisition d'une culture générale sur l'espace-temps donné. Les titres se répartissent dans les catégories suivantes : les titres majeurs et marquants (les classiques et référents), les principaux champs, l'historiographie et la méthodologie.
5. Elle comprend au moins trois évaluations dont une doit être écrite et de 25 pages. Le CP recommande que toutes les évaluations orales soient enregistrées.
6. Suggestions de travaux pour les évaluations : essai ou réflexion sur les débats historiographiques ou autres, les concepts, les principaux champs ou problématiques, les approches; synthèse des catégories identifiées; mise en perspective de ces éléments en lien avec le projet de recherche ou la problématique de la thèse.
7. Toutes les modalités précédentes de même que les attentes tant du doctorant que du responsable de l'activité sont explicités et font l'objet d'une entente établie lors d'une première rencontre et consignées sur le formulaire administratif requis à cette fin auquel est jointe la liste des ouvrages à lire.

C) HST 900 – HISTOIRE DES PHÉNOMÈNES IDENTITAIRES (3 CRÉDITS)

Afin de briser l'isolement des doctorants tout en suscitant une réflexion élaborée sur le concept des identités, la troisième activité de la scolarité consiste en un séminaire en classe sur l'histoire des phénomènes identitaires.

1. Le séminaire s'échelonne sur les trimestres d'automne et d'hiver (de septembre à avril inclusivement) et il est animé par un responsable qui en assure le bon fonctionnement.
2. La personne responsable du séminaire, ainsi que plusieurs professeurs invités (du département et de l'extérieur) y présentent à tour de rôle leur réflexion sur le concept d'identité à partir de leurs propres recherches. Ces exemples devraient aider chaque doctorant à intégrer le concept à leur propre recherche.
3. Des lectures sont suggérées par chaque intervenant afin que chaque participant puisse se préparer à la discussion et aux échanges qui suivront la présentation.
4. L'évaluation finale consiste en un essai de 30 pages lié aux présentations sur le concept d'identité et faisant état de l'intégration des éléments des conférences.

5. La fin du séminaire coïncidant avec la fin de la scolarité doctorale, il permet de conclure celle-ci avec la tenue d'un colloque public où les étudiants du séminaire présentent leur recherche et questionnement à travers le prisme identitaire: cette présentation orale tient lieu d'activité de synthèse (voir HST 903 plus bas). Les étudiants sont conviés à organiser cette journée avec la personne responsable du séminaire.
6. Sauf exception exigeant l'approbation du CP, les doctorants admis à l'hiver s'inscrivent à ce séminaire l'automne suivant leur admission.
7. Tâche de la personne responsable de HST 900 :
 - a) elle organise la programmation et anime le séminaire annuel;
 - b) elle aide les doctorants à organiser le colloque qui se tient au début du mois de mai et encadre l'activité de synthèse (préparation de l'horaire, réservation du local, publicité, etc.);
 - c) elle est membre d'office du comité de programme de doctorat.
8. Contraintes spécifiques liées à HST 900
 - a) Un minimum de 3 doctorants inscrits au séminaire est nécessaire afin qu'il ait lieu sous cette forme et donc pour qu'un responsable de la scolarité doctorale soit nommé.
 - b) Sous le seuil de 3 étudiants inscrits, le CP se prononcera sur la formule la plus appropriée, soit un programme de lectures dirigées, soit l'intégration des doctorants à un séminaire de maîtrise, en adaptant à leur niveau les exigences du cours.
9. Ouverture de HST 900 aux étudiants de la maîtrise
 - a) Le séminaire HST 900 sera ouvert aux étudiants de maîtrise inscrits en 1^{ère} année, en adaptant à leur niveau certaines exigences du cours.
 - b) Une passerelle sera aménagée afin de reconnaître les crédits de ce séminaire aux étudiants qui décideraient de s'inscrire ultérieurement à notre programme de doctorat, à la condition toutefois qu'ils aient obtenu la note minimale A.

4. SUITE DU PARCOURS DE FORMATION

A) HST 903 – ACTIVITÉ DE SYNTHÈSE (6 CRÉDITS, R, E OU IN)

1. L'activité de synthèse conclut la scolarité doctorale et permet au doctorant de démontrer l'intégration des connaissances acquises durant la scolarité à son projet de doctorat.
2. Elle se déroule dans le cadre du colloque annuel sur l'histoire des phénomènes identitaires qui se tient au mois de mai.
3. Les évaluateurs sont les membres du comité de direction et un professeur désigné pour faire office de lecteur, lequel est obligatoirement membre du jury d'évaluation du projet, du rapport d'étape et de la thèse.
4. Cette activité réussie, le doctorant peut se consacrer à la constitution et à l'analyse préliminaire du corpus de sources qu'il doit connaître et apprivoiser avant de pouvoir procéder au dépôt de son sujet de thèse.

B) LE DÉPÔT DU SUJET (FORMALITÉ ADMINISTRATIVE NON CRÉDITÉE)

1. Le dépôt officiel du sujet doit avoir lieu au plus tard un mois après le début du 4^e trimestre. Le formulaire requis est disponible au secrétariat des études supérieures qui se chargera de l'acheminer au CP pour approbation.
2. Le court document à fournir (3 pages) présente le contexte justificatif, la problématique, le corpus des sources utilisées de même qu'un aperçu des questions d'analyse. Généralement, ce document reconduit le projet déposé au moment de la demande d'admission, en le complétant s'il y a lieu à la lumière des avancées de la réflexion et des connaissances.

Précisons que l'usage prévalant dans l'ensemble des programmes de 2^e et 3^e cycles de la Faculté des lettres et sciences humaines est de procéder au dépôt du sujet au cours du 2^e trimestre. Or le CP a jugé bon de reporter cette date au début du 4^e trimestre, considérant que l'identification du corpus de sources (qui n'est pas une condition d'admission au programme) est une donnée indispensable lui permettant de se prononcer sur la faisabilité d'un projet de doctorat en histoire.

Après cette date, il faut demander un délai sur le formulaire requis à cette fin.

C) HST 908 – PROJET DE THÈSE (9 CRÉDITS, R, E OU IN)

1. Le projet doit être déposé par écrit et présenté oralement au plus tard un mois après le début du 6^e trimestre, donc deux trimestres après le dépôt du sujet, durant lesquels l'étudiant s'est consacré à sa recherche. Après cette date, il faut demander un délai.
2. Le document écrit, d'une quarantaine de pages, présente tous les éléments permettant d'évaluer la capacité de l'étudiant à construire et structurer son projet de recherche : intérêt historique du sujet, problématique, hypothèses, corpus de sources, méthodologie et historiographie. Les évaluateurs sont les mêmes qui ont évalué l'activité de synthèse.

3. La présentation orale se fait dans le cadre des ateliers de recherche et rédaction qui sont planifiés annuellement pour les étudiants de maîtrise.

D) HST 909 – RAPPORT D’ÉTAPE (6 CRÉDITS, R, E OU IN)

Il s’agit d’un rapport présenté oralement aux membres du comité de direction. Cette présentation doit avoir lieu au cours du 9^e trimestre, donc un an après la présentation du projet. Les crédits sont accordés au doctorant sur l’attestation de réussite produite par les évaluateurs, qui sont les mêmes qui ont évalué l’activité de synthèse et le projet de thèse.

E) HST 910 – THÈSE (57 crédits, R, E OU IN)

La thèse représente presque les deux tiers des crédits du programme de doctorat (57). En histoire, la thèse constitue à prime abord un document à caractère technique et utilitaire où le chercheur livre les résultats d’une recherche rigoureuse de longue haleine. Elle est aussi une finalité en soi, ayant souvent une certaine qualité littéraire et formant dans le meilleur des mondes le premier jet d’un bouquin d’histoire, accessible au public et disponible dans les rayons de nos bibliothèques et de nos librairies.

La langue de rédaction des thèses de doctorat à la FLSH est régie par l’article 5.3 du Règlement facultaire des études de 2^e et 3^e cycles. En général, les thèses sont rédigées en français, sauf sur autorisation expresse de la vice-doyenne aux études supérieures, à la recommandation du responsable de programme.

L’évaluation de la thèse est effectuée en conformité avec les règlements facultaires. Il y a soutenance formelle avec jury, présidé par la doyenne, la vice-doyenne, ou un membre du CES facultaire et composé d’au moins quatre membres, y compris une personne de l’extérieur de l’Université de Sherbrooke, avec une majorité de professeurs en provenance du Département d’histoire.

5. LE RÔLE DU COMITÉ DE PROGRAMME (CP)

1. Il procède aux admissions et, le cas échéant, définit les propédeutiques à partir des cours offerts dans le programme de maîtrise en histoire.
2. Avant le 10 octobre (nouveaux admis au trimestre d'automne) ou le 20 janvier (nouveaux admis au trimestre d'hiver), il approuve le choix du comité de direction.
3. Il examine et approuve le parcours de formation de l'étudiant :
 - a) avant le 10 octobre et/ou le 20 janvier : les listes de lecture (répartition des catégories, mode d'évaluation et échéancier), lesquelles sont déposés par les professeurs responsables avant le 1^{er} octobre (pour le trimestre d'automne) et le 15 janvier (pour le trimestre d'hiver);
 - b) toutes mesures exceptionnelles en relation avec l'activité de synthèse.
4. Avant la tenue de l'activité de synthèse (fin du 2^e trimestre), il entérine la composition du jury qui évaluera l'activité de synthèse, la présentation du projet et la thèse.
5. Il veille au bon fonctionnement du programme et résout les situations problématiques.
6. L'échéancier des rencontres du CP et objets d'approbation :
 - 10 octobre = comité de directions + programme de lecture 1^{er} trimestre
 - novembre = bourses facultaires
 - 20 janvier = programme de lecture 2^e trimestre
 - février = bourses facultaires
 - fin du 2^e trimestre = approbation du jury d'évaluation de l'activité de synthèse (jury agissant aussi pour le projet, le rapport d'étape et la thèse)
 - 4^e trimestre = approbation du sujet
 - 12^e trimestre = approbation de la composition du jury de l'évaluation finale

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU PARCOURS DE FORMATION

Doctorants admis à l'Automne

TRIMESTRE	DATE	OBJET	PUBLIC	FORMULAIRE
1 ^{er}	1 ^{er} oct.	-Comité de direction	---	-approbation par le CP
1 ^{er} -2 ^e	1 ^{er} oct. sept.	-HST 902 Liste de lecture -HST 900 Cours	--- ---	-inscription -inscription
2 ^e	1 ^{er} fév.	-HST 901 Liste de lectures	---	-inscription
3 ^e	mai mai	-HST 903 Activité de synthèse -Comité d'évaluation pour HST 903-908-909-910	oui ---	-inscription -approbation par le CP
4 ^e au plus tard	sept.	-Dépôt du sujet	---	-approbation par le CP
6 ^e au plus tard	mai	-HST 908 Projet de thèse	oui	-inscription
9 ^e au plus tard	été	-HST 909 Rapport d'étape	---	-inscription
12 ^e au plus tard	été	-HST 910 Thèse -Constitution du jury	oui ---	-inscription -approbation par le CP

Étudiants admis à l'Hiver

TRIMESTRE	DATE	OBJET	PUBLIC	FORMULAIRE
1 ^{er}	1 ^{er} fév.	-Comité de direction	---	-approbation par le CP
1 ^{er} -2 ^e	1 ^{er} fév.	-HST 901 Liste de lecture	---	-inscription
2 ^e	1 ^{er} fév.	-HST 902 Liste de lecture	---	-inscription
3 ^e – 4 ^e	sept.	-HST 900 Cours	---	-inscription
5 ^e au plus tard	mai mai mai	-Dépôt du sujet -HST 903 Activité de synthèse -Comité d'évaluation pour HST 908-909-910	--- oui ---	-approbation par le CP -inscription -approbation par le CP
7 ^e au plus tard	janvier janvier	-HST 908 Projet de thèse -Comité d'évaluation	oui ---	-inscription -approbation par le CP
9 ^e au plus tard	aut.	-HST 909 Rapport d'étape	---	-inscription
12 ^e au plus tard	aut.	-HST 910 Thèse -Constitution du jury	oui ---	-inscription -approbation par le CP